



Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Montanaire
Mardi 20 juin 2023 à 19h00
au Battoir à Chapelle-sur-Moudon

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 27.03.2023 à Thierrens
3. Communications du Bureau
4. Préavis N° 04/2023 – Comptes 2022 & rapport de gestion 2022
5. Préavis N° 05/2023 – Achat d'un tracteur pour la voirie
6. Préavis N° 06/2023 – Martherenges – réfection des infrastructures communales – remplacement d'un collecteur d'eaux claires
7. Rapports des délégués aux diverses Associations
8. Communications de la Municipalité
9. Nomination du bureau et de la commission de gestion & des finances
10. Divers

Madame la Présidente, Chloé Crisinel Bettex, remercie les membres de l'assemblée d'avoir répondu présents et souhaite la bienvenue à chacun ainsi qu'à la presse et au public et déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Pour rappel, les séances sont enregistrées et l'enregistrement sera supprimé après acceptation du PV par le Conseil. Elle précise que, de la même manière que dans le Règlement du CC, art. 1a, toute désignation de personne, de statuts, de fonction ou de profession nommée durant cette séance s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Au nom du bureau et afin de faciliter le travail des scrutateurs et de la secrétaire, Madame la Présidente rappelle les points suivants :

- Concernant les votes à main levée, chaque membre est appelé à lever la main (acceptation, avis contraire, abstention). Les scrutateurs indiquent quand l'assemblée peut baisser la main, établissent le résultat et le communiquent à haute voix.
- Concernant la prise de parole, chaque conseiller est invité à se lever et à se présenter à chaque fois que la parole lui est donnée.

L'ordre du jour de la séance a été envoyé avec la convocation. Aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 54 Conseillers

Excusés : MM. Cyril Besson, Arthur Bovey, Julien Crisinel, Ludovic Lin, Steve Pradervand, Jean-Michel Reist

Absent : -

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.



2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27.03.2023 à Thierrens

Aucune remarque n'a été formulée, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 est donc accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente remercie Mme Marjorie Franzini pour sa rédaction.

3. Communications du Bureau

Madame la Présidente rappelle que les dates de rencontre des commissions avec la Municipalité peuvent être libérées seulement deux semaines avant la séance du Conseil pour les personnes qui n'ont pas été nommées dans une commission. Elle demande à chaque conseiller de bien réserver les différentes dates, consultables dans le planning, afin de faciliter l'organisation. Elle en profite pour remercier les conseillers qui ont siégés dans une commission le 5 juin dernier.

Pour rappel, les prochaines dates des séances sont les suivantes :

Commissions – Rencontres avec la Municipalité	Séances du Conseil communal
Mercredi 20 septembre 2023	Jeudi 5 octobre 2023, 19h00 à Thierrens
Jeudi 30 novembre 2023	Mercredi 13 décembre 2023, 19h00 à Neyruz

Le planning complet se trouve sur l'espace sécurisé du site internet de la commune. Pour rappel, le mot de passe de l'accès sécurisé est modifié à chaque convocation et noté sur celle-ci.

Madame la Présidente nomme les conseillers qui seront convoqués pour le dépouillement des élections du 22 octobre prochain ainsi que pour le second tour le 12 novembre 2023. Les informations détaillées leur parviendront par mail un mois avant la date du dépouillement et la liste des scrutateurs est disponible en tout temps sur l'espace sécurisé. Elle rappelle qu'en cas d'indisponibilité, il est de la responsabilité de chacun de trouver un membre du Conseil remplaçant et d'en informer le bureau.

Madame la Présidente rappelle qu'à la demande de la Municipalité, à la suite du préavis N° 02/2023 concernant la réfection de la grande salle de Thierrens, lors de l'assemblée du 27 mars 2023, une commission du patrimoine des bâtiments de Montanaire a été nommée par le bureau. Cette commission est composée de 9 membres, un par village et deux de la commission de gestion et des finances, et sera chargée de dresser un inventaire de tous les bâtiments communaux, de leur état, de leur utilisation et des besoins futurs. Cette commission est composée de :

- M. Pierre-Olivier Baptiste (Président)
- M. Marc Chablaix
- M. Christian Crisinel
- M. Christophe Devallonné
- M. Sébastien Gasser
- M. Lionel Pasche
- M. Emilien Piot
- Mme Corinne Pittet
- Mme Line RoCHAT

Le Conseil agendé le jeudi 5 octobre prochain à 19h00 à Thierrens traitera uniquement le préavis concernant la révision du Plan d'Affectation Communal (PACOM).

L'assemblée est informée, qu'à l'avenir, les séances du Conseil débuteront à 19h00.



4. Préavis N° 04/2023 – Comptes 2022 & rapport de gestion 2022

Mme Corinne Favre présente les rapports de la commission de gestion et des finances sur les comptes 2022 ainsi que sur le rapport de gestion 2022 et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée.

La Présidente procède au vote du préavis N° 04/2023 :

Oui : 53

Non : 0

Abstention : 0

↳ Le préavis N° 04/2023 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil décide :

↳ **D'approuver les comptes 2022 tels que présentés :**

Total des charges CHF 13'678'134,33

Total des revenus CHF 14'444'763,92

D'où un excédent de revenus de CHF 766'629,59

↳ **D'approuver le rapport de gestion 2022.**

Madame la Présidente remercie la Municipalité pour le préavis et la commission pour leurs rapports et leur présentation.

5. Préavis N° 05/2023 – Achat d'un tracteur pour la voirie

M. Flavian Stoll présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Kevin Forestier présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée.

La Présidente procède au vote du préavis N° 05/2023 :

Oui : 53

Non : 0

Abstention : 0

↳ Le préavis N° 05/2023 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil décide :

↳ **D'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'un tracteur Iseki TH 5420 ;**

↳ **D'accorder pour cet achat un crédit de CHF 95'950.- ;**

↳ **De financer l'achat de ce véhicule pour un montant de CHF 95'950.- par la trésorerie courante ;**

↳ **D'amortir la somme de CHF 16'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve « Fonds de renouvellement véhicules » N° 9281.43 ;**

↳ **D'amortir le solde du crédit de CHF 79'950.- sur une période de 10 ans, à raison de CHF 7'995.- par an, la première fois lors de l'exercice 2024.**

Madame la Présidente remercie la Municipalité pour le préavis et les commissions pour leur rapport et leur présentation.



6. Préavis N° 06/2023 – Martherenges – réfection des infrastructures communales – remplacement d'un collecteur d'eaux claires

M. Pascal Crisinel présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Sébastien Gasser présente le rapport de la commission de gestion et des finances et explique l'amendement proposé par la commission. Il recommande à l'assemblée d'adopter le préavis amendé.

Ouverture de la discussion.

La parole est donnée à M. Claude-Alain Cornu, Syndic, qui explique qu'à la suite de l'amendement déposé par la commission de gestion et des finances, la Municipalité a décidé de maintenir sa position au sujet de l'amortissement étant donné que cette dépense a été planifiée dans le plan d'investissement de la législature. Il rajoute que la péréquation va certes changer mais que rien n'indique, à ce jour, que les dépenses thématiques ne seront plus d'actualité.

M. Marc Chablaix demande quels seront les changements concernant les dépenses thématiques. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond que la nouvelle péréquation est en consultation et qu'une votation par les organisations faitières (UCV et AdCV) aura lieu de 27 juin avant de passer au Conseil d'Etat. Un référendum de SOS Communes est toujours en cours. Le Grand Conseil devra ensuite le valider. Ces différentes étapes dureront deux à trois ans et l'objectif de l'entrée en vigueur est 2025. Les changements concerneront la totalité de la péréquation et celle-ci ne sera plus sous la forme actuelle. Beaucoup d'autres paramètres tels que la population, l'altitude, la pente des terrains, le nombre de km de routes, les dessertes de transports publics, la valeur du point d'impôt, seront pris en considération. Un site du Canton de Vaud ouvert à la population donne davantage d'informations. Actuellement, les routes, les transports ou les forêts peuvent être mis comme charges dans les dépenses thématiques. Lorsqu'on dépasse les 8 points d'impôts de la Commune ça rentre dans cette enveloppe de pot cantonal et selon le montant qui est à disposition par les communes du Canton, la Commune touche entre 65% et 75% du montant. Dans le cas du préavis, selon la proposition de la Municipalité, les trois premières années, l'amortissement serait de CHF 3'450.-. Si la péréquation change, le montant reçu serait uniquement sur ces deux ou trois années, soit un montant d'environ CHF 6'600.- La commission de gestion et des finances propose de passer ces charges en bloc afin d'être sûr de toucher les 66%. Toutefois, la Municipalité maintient sa position car elle estime qu'il ne s'agit pas d'une dépense extraordinaire et que celle-ci figure au plan d'investissement. Il est précisé que l'une ou l'autre solution ne change rien au niveau des liquidités étant donné que ce sera payé par les liquidités courantes.

Mme Corinne Favre explique que la commission de gestion et des finances a proposé cet amendement car il y a 7 ans cela a été fait pour un même objet. En effet, la péréquation sera calculée différemment mais dans le cas de l'amendement, les travaux pourraient coûter seulement CHF 40'000.-. En décembre, un préavis pour la réfection de la route de Peyres-Possens a été voté avec une dépense extrabudgétaire et ce serait l'occasion de faire pareil. Elle rajoute que dans les deux cas, il y a peu de changements car les travaux sont financés par les liquidités courantes.

La Présidente procède au vote de l'amendement du préavis N° 06/2023 qui propose de passer l'investissement de CHF 103'392.- en dépenses extra-budgétaires 2023 dans le compte 430.314.20 et ainsi bénéficier des dépenses thématiques :

Oui : 42
Non : 5
Abstention : 6

↳ La proposition d'amendement pour le préavis N° 06/2023 est approuvée à la majorité.

La Présidente procède au vote du préavis N° 06/2023 amendé :

Oui : 51
Non : 0
Abstention : 2

↳ Le préavis N° 06/2023 amendé est approuvé à la majorité.



Le Conseil décide :

- ☞ **D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réfection des infrastructures communales – remplacement d'un collecteur d'eaux claires à Martherenges ;**
- ☞ **D'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 103'392.- ;**
- ☞ **De financer ces travaux pour un montant de CHF 103'392.- par la trésorerie courante ;**
- ☞ **D'accepter l'amendement qui propose de passer cette dépense extrabudgétaire dans le compte 430.314.20 « Entretien courant – Routes et chemin » en 2023.**

Madame la Présidente remercie la Municipalité pour le préavis et les commissions pour leur rapport et leur présentation.

7. Rapport des délégués aux diverses Associations

Madame la Présidente explique qu'au mois de mars dernier, le bureau du Conseil a reçu la demande de l'ARASPE (Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens) de nommer une commission pour analyser le projet des nouveaux statuts et reporter des éventuelles remarques à la Municipale en charge, Mme Cécile Crisinel Favre. Il s'agit d'une étape parmi les démarches que cette association doit suivre pour l'adoption de ses nouveaux statuts.

Madame la Présidente remercie Mme Elke Hofstaetter Pasche, M. Olivier Junod et M. Julien Crisinel qui ont effectué ce travail ponctuel et donne la parole à Mme Elke Hofstaetter Pasche afin qu'elle présente le rapport de la commission.

La parole est donnée à M. Daniel Kalina afin qu'il présente le rapport de l'Epuration Entente intercommunale Boulens-Chapelle.

La parole est donnée à M. Flavian Stoll afin qu'il présente le rapport de l'ASIRE.

La parole est donnée à M. Lionel Pasche afin qu'il présente le rapport de l'ACISO.

La parole est donnée à M. Abram Pointet afin qu'il présente le rapport de l'EFAJE.

Madame la Présidente remercie les personnes ci-dessus pour la lecture de leur rapport.

8. Communications de la Municipalité

Informations communiquées par Mme Cécile Crisinel Favre, Municipale :

Du 19 au 21 septembre, le bus santé de Unisanté s'arrêtera à Thierrens et sera à disposition, sur inscription, des habitants de la région. Celui-ci circule depuis de nombreuses années et permet à chacun de venir faire un check-up (analyse de sang pour contrôler le taux de cholestérol, dépistage du diabète, prise de la pression, tour de taille, poids) pour une somme d'environ CHF 40.- à CHF 50.-. La consultation dure 15min et est suivie d'un entretien-conseil de 15 min. Le projet est en cours de finalisation et des informations plus détaillées paraîtront prochainement dans le Montanaire magazine ainsi que sur le site internet de la Commune.

Informations communiquées par M. Michel Rosset, Municipal :

Pour faire suite à la demande reçue concernant la diminution de l'éclairage public, beaucoup de travaux de raccordement ont été effectués entre la Romande Energie et l'entreprise Schröder qui installe les points de réglage. Tout prochainement le bouton de réglage sera disponible. La Municipalité a décidé que l'intensité de l'éclairage des quatre villages équipés, soit Thierrens, Denezy, St-Cierges et Peyres-Possens, sera à 80 % de la tombée de la nuit jusqu'à 23h00, à 20% de 23h00 à 5h00 et à 80% de 5h00 jusqu'à l'aube. De plus, la Commune de Montanaire participera à la journée des Perséides les 12 et 13 août prochains, pour les quatre villages opérationnels.



Informations communiquées par M. Claude-Alain Cornu, Syndic :

Le comité d'UNION 23 avait comme objectif une fête intergénérationnelle et rassembleuse. Cet objectif a été atteint pour le comité et il espère que c'est également le cas pour toutes et tous. Il remercie les personnes qui ont été actives au sein du comité, des commissions, comme bénévole ou comme participant. Il en profite pour rappeler qu'il n'y a aucun financement par le Canton ou l'UCV ainsi que, on l'espère, pour la Commune. La manifestation a été financée par la consommation des participants, les sponsors et les cartes de fête des participants à la Journée des Communes Vaudoises. Les seuls frais couverts par les Communes de Montanaire et de Boulens sont ceux liés au brunch, comme précédemment annoncé.

9. Nomination du bureau et de la commission de gestion et des finances

Madame la Présidente rappelle que lors du dernier Conseil, le 27 mars 2023, le bureau a invité les membres du Conseil intéressés à rejoindre le bureau à s'annoncer, afin d'organiser l'élection. La parole est donnée au Vice-Président, M. Michel Gosteli, pour l'élection du Président du Conseil pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Monsieur le Vice-Président demande à l'assemblée s'il y'a des candidats pour le poste de Président du Conseil. Personne n'ayant manifesté son intérêt, le bureau propose la candidature de Mme Chloé Crisinel Bettex, Présidente actuelle, qui accepte de prolonger son mandat.

Pour rappel, selon le règlement du Conseil, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement par acclamation. Dans le cas contraire, l'élection se fera au scrutin individuel secret.

Monsieur le Vice-Président procède à la nomination de la Présidente du Conseil, soit :

- Nomination de la **Présidente du Conseil** pour un an, soit du 01.07.2023 au 30.06.2024

Par acclamation, est élue, Mme Chloé Crisinel Bettex

La parole est donnée à la Présidente qui demande à l'assemblée s'il y'a des candidats pour un poste au bureau du Conseil. Personne n'ayant manifesté son intérêt, le bureau propose les noms suivants et Madame la Présidente procède à la nomination du bureau, soit :

- Nomination du **Vice-Président du Conseil** pour un an, soit du 01.07.2023 au 30.06.2024

Par acclamation, est élu, M. Frédéric Perrin

- Nomination du **Membre du bureau du Conseil** pour un an, soit du 01.07.2023 au 30.06.2024

Par acclamation, est élu, M. Johan Roubatel

- Nomination des **Scrutateurs/Scrutatrices** pour un an, soit du 01.07.2023 au 30.06.2024

Par acclamation, sont élus, Mme Corinne Pittet & M. Pierre-Olivier Baptiste

- Nomination des **Scrutateurs suppléants** pour un an, soit du 01.07.2023 au 30.06.2024

Par acclamation, sont élus, MM. Christian Crisinel et Ludovic Lin

Madame la Présidente rappelle que lors du dernier Conseil, le 27 mars 2023, le bureau a invité les membres du Conseil intéressés à rejoindre la commission de gestion et des finances à s'annoncer, afin d'organiser l'élection. Madame la Présidente demande à l'assemblée s'il y'a des candidats pour la commission de gestion et des finances. Personne n'ayant manifesté son intérêt, le bureau propose les noms suivants et Madame la Présidente procède à la nomination de la commission de gestion et des finances, soit :

- Nomination des **membres de la commission de gestion & des finances** pour un an, soit du 01.07.2023 au 30.06.2024

Par acclamation, sont élus, Mmes Christine Dubrit et Corinne Favre & MM. Kevin Forestier, Sébastien Gasser et Emilien Piot



- Nomination des **membres suppléants de la commission de gestion & des finances** pour un an, soit du 01.07.2023 au 30.06.2024

Par acclamation, sont élus, MM. Marin Freymond et Jean-Luc Jatton

10. Divers

Faisant suite à la mise à l'enquête pour la pose d'une antenne 5G sur le collège de St-Cierges, Mme Anne Leresche demande s'il y en a d'autres qui sont prévues sur les bâtiments communaux ces prochaines années. De plus, elle se questionne s'il est possible de faire pression sur Swisscom pour équiper toute la commune avec la fibre optique avant d'autoriser l'augmentation de la puissance de cette antenne. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond qu'à ce jour, un plan d'implantation est en cours aux Rutannes, faisant suite au refus de l'antenne au réservoir de Neyruz, mais que celui-ci n'a pas encore été mis à l'enquête. La Municipalité n'a pas connaissance d'autres projets, à ce stade, dans des bâtiments communaux. Concernant la fibre optique, Montanaire peut mettre la pression mais cela ne suffira pas à faire le poids contre Swisscom. En effet, la fibre optique n'est pas installée partout, toutefois une nouvelle licence fédérale est en cours et va accélérer le processus. A ce jour c'est environ 90% des ménages raccordés avec une priorité pour les grandes villes. Mme Anne Leresche précise que comme la commune est propriétaire de ses bâtiments, elle pourrait dans ce cas exiger l'équipement de toute la commune en fibre optique pour ensuite autoriser la pose de l'antenne 5G. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, explique que Swisscom respecte les règles et les puissances d'émission et que la Municipalité ne dispose pas vraiment de moyens de s'y opposer. Il rajoute qu'une discussion franche avec les différents opérateurs permet de ne pas rompre les dialogues. Actuellement, la Municipalité a encore l'avantage de pouvoir gérer le déploiement des antennes, ce qui ne serait plus le cas si les opérateurs se tournaient vers des privés. Les deux oppositions pour l'antenne sur le collège de St-Cierges sont actuellement traitées par Swisscom et s'en suivra une séance de conciliation. Mme Anne Leresche se demande si l'idée de poser une telle antenne sur un collège est adéquate. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond que les ondes fonctionnent en parapluie, c'est-à-dire que plus on est près, moins on reçoit d'ondes. Cette antenne est présente depuis de nombreuses années et n'a jamais soulevé de questions. M. Pascal Crisinel rajoute que les fréquences qui sont utilisées par la 5G sont des fréquences qui ont été libérées par la 2G et la 3G et ne sont, normalement, pas nocives. Il rajoute que des fréquences plus élevées vont arriver, proche du micro-ondes, et que celles-ci peuvent soulever des questionnements. Pour information, la STEP de Thierrens ainsi que l'antenne à proximité du refuge de Chanéaz sont déjà équipées pour la 5G.

M. Nicolas Borgeaud demande si la Municipalité dispose de plus de précisions concernant les travaux qui auront lieu en 2024 à la grande salle de Thierrens, ceci afin que les sociétés locales puissent s'organiser pour 2024. M. Marc Bourlard, Municipal, répond que les travaux en lien avec le chauffage seront effectués cette année et terminés, au plus tard, mi-octobre. Les autres transformations débuteront au mois de mars et dureront 2 à 3 mois. M. Nicolas Borgeaud explique que sur le site internet communal, les réservations de la grande salle sont possibles depuis le début du mois de mai. M. Marc Bourlard, Municipal, se renseignera plus précisément sur la date de fin des travaux et regardera si une solution peut être trouvée ou alors un report dans une autre salle.

Mme Elke Hofstaetter Pasche demande où en est le groupe de travail sur la mobilité douce. M. Flavian Stoll répond que la commission se réunira le lendemain.

Mme Elke Hofstaetter Pasche se demande pourquoi l'Auberge du Cheval-Blanc à St-Cierges est fermée. Mme Nathalie Jatton, Municipale, répond que les relations sont rompues avec le gérant car celui-ci est en défaut de paiement depuis longtemps. Le 30 juin aura lieu un état des lieux de sortie. Le gérant n'a jamais donné réponse aux arrangements proposés par la Municipalité. Mme Elke Hofstaetter Pasche se questionne quant à ses locataires, qui, avait-elle entendu dire, venaient d'un placement par la Ville de Lausanne. Mme Nathalie Jatton, Municipale, explique que la Municipalité n'a jamais reçu de bail concernant les locataires et ne sont pas au courant d'un placement par la Ville de Lausanne. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, rajoute que la Municipalité se renseigne s'il louait des chambres ou faisait de la sous-location. Dans le second cas, ce n'est pas légal. Pour l'instant, la Municipalité est en attente de la tournure que ça prendra.



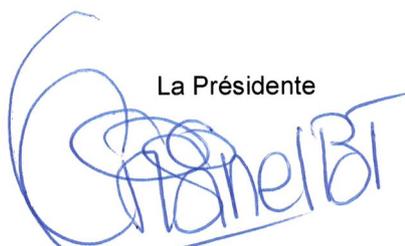
Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

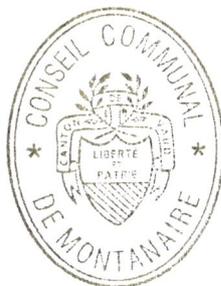
Madame la Présidente remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et leur attention. Au nom du bureau, elle souhaite un bel été à tous.

Madame la Présidente clôt la séance et prend congé de l'assemblée à 20h21. La prochaine séance du Conseil est planifiée au **jeudi 5 octobre 2023 à 19h00** à Thierrens.

Thierrens, le 5 juillet 2023

Pour le Conseil communal

La Présidente

Chloé Crisinel Bettex



La Secrétaire


Marjorie Franzini